



# LE JARDIN D'ÉPICURE

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

06 49 92 22 12 / 06 79 28 19 02  
amaplejardindepicure@gmail.com

<http://amaplejardindepicure.e-monsite.com/>



## Les contractants :

Le présent contrat est passé entre :

**Lilian ESTIENNE**

*Paysan en AMAP en agriculture biologique (Certification ECOCERT)*

demeurant à **ST ANDIOL** désigné le producteur d'une part,

**Et**

L'adhérent(e) de l'AMAP Le jardin d'Épicure

désigné(e) l'AMAPien (ne) d'autre part.

**Nom / Prénom :**

**Adresse :**

**Mob :**

**Email :**

**L'AMAPien(ne) s'engage à venir composer son panier (ou à le faire récupérer par une personne de son choix), à participer à la vie de l'Association au moins 3 fois (aide à la distribution, aide sur l'exploitation). Le panier non récupéré sera redistribué et non remboursé, sauf cas exceptionnels. En cas d'absence, possibilité de report de panier avec une semaine de préavis.**

## CONTRAT PANIER 16 € Saison 24

### MERCREDI 12 MAI AU 27 OCTOBRE 2021

Les parties s'engagent mutuellement, durant la période mentionnée ci-dessous, dans le cadre de la distribution d'un panier de légumes.

Cet engagement répond à la charte des AMAP qui mentionne, entre autres, que :

- L'AMAPien(ne) paie d'avance la production de légumes au producteur,
- L'AMAPien(ne) accepte les aléas de la production et doit comprendre que les paramètres du panier varient,
- L'AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP ainsi que les statuts de l'Association et à adhérer au réseau les AMAP de Provence,
- Le producteur s'engage à fournir un panier de légumes (issus de l'agriculture biologique) qui pèsera de **4 à 6 kg** en moyenne sur l'année. Le producteur s'engage à être présent lors des distributions, suivant ses disponibilités, à produire dans le respect de la charte des AMAP et à informer les amapien(ne)s sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes.
- Une rupture anticipée du contrat à l'initiative de l'amapien(ne) est possible en cas de problèmes majeurs et doit être entérinée par le conseil d'administration.

**Les jours et heures de distribution peuvent varier en fonction des directives COVID**

**La distribution a lieu chaque MERCREDI de 17h00 à 18h30 à Rassuen 13800 Istres**

## 4 PANIERS D'ESSAI

4 paniers du ..... au.....	16 € x 4 = 64 €	Chèque n° :
1 panier par quinzaine du.....au.....	16 € x 4 = 64 €	Chèque n° :

## SAISON COMPLETE

**Du MERCREDI 12 MAI au MERCREDI 27 OCTOBRE**

1 panier semaine : 25 paniers	16 € x 25 = 400 €	5 chèques de 67 € et 1 de 65 €
2 paniers semaine : 50 paniers	29 € x 25 = 725 €	5 chèques de 120 € et 1 de 125 €
1 panier par quinzaine : 13 paniers	16 € x 13 = 208 €	5 chèques de 35 € et 1 de 33 €

## EN COURS DE SAISON

1 panier semaine du .....au.....	..... x 16 € = .....€	.....chèques de .....€
2 paniers semaine du.....au.....	..... x 29 € = .....€	.....chèques de .....€
1 panier par quinzaine du ..... au.....	..... x 16 € = .....€	.....chèques de .....€

## Chèques à l'ordre de : Lilian Estienne

Chèque 1 n° :

Montant :

Chèque 4 n° :

Montant :

Chèque 2 n° :

Montant :

Chèque 5 n° :

Montant :

Chèque 3 n° :

Montant :

Chèque 6 n° :

Montant :

➤ **ADHESION** : L'Amapien(ne) adhère aux associations AMAP LE JARDIN D'ÉPICURE et AMAP de PROVENCE et verse :

✓ La cotisation annuelle de 10 € par chèque n°

ordre : AMAP le jardin d'Épicure (seulement nouveaux adhérents)

✓ La cotisation annuelle de 11 € par chèque n°

ordre : AMAP de PROVENCE (tous les adhérents)

Istres, le

Signature Amapien(ne)

Signature Mr Estienne